

ID: 048-200069268-20241212-D24_081-DE

DEPARTEMENT DE LA LOZERE COMMUNAUTE DE COMMUNES Aubrac Lot Causses Tarn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 12 décembre 2024

NOMBRE DE **DELEGUES**

En exercice: 34 Présents: Votants: 29

D24.081

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre.

à 19 heures.

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents: RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline. CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents: CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir à CABIROU Christian), SALENDRES Jean-Sébastien, FERNANDEZ Florence (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à JACQUES Jérôme), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR: 29

CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

<u>D24.081</u>: SUPPRESSION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON **COMPLET**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique :

Vu la délibération D23.012B du 02/02/2023 créant l'emploi d'adjoint technique à une durée hebdomadaire de 20 heures;

Vu le tableau actuel des effectifs de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN:

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 14/03/2024;

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de supprimer l'emploi non-permanent d'adjoint technique (agent d'accueil déchetterie et travaux divers) à temps non-



ID: 048-200069268-20241212-D24_081-DE

complet à raison de 20 heures hebdomadaires en raison de la création d'un poste permanent à temps complet.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- la suppression de l'emploi non-permanent d'adjoint technique (agent d'accueil déchetterie et travaux divers) à temps non-complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié:

Filière : technique, Catégorie : C,

Cadre d'emplois : adjoint technique,

Grade: adjoint technique.

Ancien effectif: 3 Nouvel effectif: 2

Ouï l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

ADOPTE ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

Communauté de Comlan Capourgue, le 13 décembre 2024, AUERAC LOT CAUSEES TARN

16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL